CONVENTION DE RAMSAR SUR LES ZONES HUMIDES

57e Réunion du Comité permanent

Gland, Suisse, 24 au 28 juin 2019

**SC57 Doc.2 Rev.2 Addendum**

**Ordre du jour annoté**

1. Allocutions d’ouverture

 1.1 Président du Comité permanent (Émirats arabes unis)

1.2 Directrice générale de l’Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

 1.3 Organisations internationales partenaires (WWF)

 1.4 Secrétaire générale de la Convention

2. Adoption de l’ordre du jour provisoire

Le Président du Comité permanent propose d’examiner l’adoption de l’ordre du jour provisoire (document SC57 Doc.2 Rev.1)

3. Adoption du programme de travail provisoire

Le Président du Comité permanent propose d’examiner l’adoption du programme de travail provisoire (document SC57 Doc.3)

4. Admission des observateurs

Le Secrétaire général adjoint présente le document SC57 Doc.4 avec la liste des observateurs inscrits dont la présence doit être approuvée par le Comité permanent.

5. Rapport de la Secrétaire générale

La Secrétaire générale présente son rapport décrivant les travaux du Secrétariat depuis la COP13, en octobre 2018 (document SC57 Doc.5)

6. Rapport du Groupe de travail sur la gestion

* Rapport sur le processus de sélection du Groupe d’évaluation scientifique et technique pour la période triennale 2019-2021, conformément à la Résolution XII.5.
* Rapport sur la constitution du Groupe de surveillance des activités de CESP.

Le Président du Groupe de travail sur la gestion présente son rapport au Comité permanent sur les points énoncés ci-dessus.

7. Questions financières et budgétaires- Rapport du Sous-groupe sur les finances

 7.1 Rapport sur les questions financières pour 2018 et 2019 (document SC57 Doc.7.1)

 7.2 Rapport des vérificateurs aux comptes, états financiers 2018 (inclus dans le point 7.1)

 7.3 État des contributions annuelles (document SC57 Doc.7.3)

 7.4 Fonds de petites subventions – Derniers bénéficiaires proposés (document SC57 Doc.7.4)

Le Président du Sous-groupe sur les finances présente le rapport du Sous-groupe avec des recommandations sur les questions financières pour examen par le Comité permanent.

8. Problèmes urgents d’utilisation rationnelle des zones humides devant recevoir une attention accrue

La Résolution XIII.4, *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar,* demande au Comité permanent, à sa première réunion plénière suivant chaque session de la Conférence des Parties contractantes, d’identifier, avec l’appui du Secrétariat, un nombre limité de problèmes urgents se posant pour l’utilisation rationnelle des zones humides, dans le contexte du Plan stratégique Ramsar et du programme général pour l’environnement, et nécessitant une attention accrue durant la période triennale.

Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.8, *Problèmes urgents d’utilisation rationnelle des zones humides devant recevoir une attention accrue,* pour examen par le Comité permanent.

9. Rapport du Groupe de travail sur l’examen du Plan stratégique de la Convention de Ramsar

 Le Président du Groupe de travail présente le rapport du Groupe de travail conformément aux termes de la Résolution XIII.5, *Révision du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar* et le document SC57 Doc.9.

10. Rapport du Groupe de travail sur l’efficacité et approbation du mandat du Groupe

 Le Président du Groupe de travail présente le rapport sur les progrès des activités du Groupe de travail ainsi que le mandat du Groupe pour examen et approbation par le Comité permanent (document SC57 Doc.10).

11. Rapport final de chacun des présidents des groupes de travail supprimés

Au paragraphe 10 de la Résolution XIII.3, *Gouvernance de la Convention*, les présidents des groupes de travail supprimés énumérés dans l’annexe 1 de la Résolution sont invités à communiquer au Comité permanent le rapport final sur les résultats de leurs travaux, pour publication sur le site web de la Convention, avant la 57e Réunion du Comité permanent. En conséquence, tous les rapports figurent sous les points 11.1 à 11.6 :

 11.1 Comité de transition (document SC57 Doc.11.1)

 11.2 Groupe de travail sur la mobilisation des ressources (document SC57 Doc.11.2)

 11.3 Groupe de travail sur l’application de la CESP (document SC57 Doc.11.3)

 11.4 Groupe de travail sur la facilitation (document SC57 Doc.11.4)

 11.5 Groupe de travail sur la stratégie linguistique (document SC57 Doc.11.5)

 11.6 Groupe de travail sur le personnel (document SC57 Doc.11.6)

12. Rapport du Comité exécutif

12.1 Mandat du Comité exécutif

À sa 13e Session (COP13, Dubaï, 2018), la Conférence des Parties contractantes, dans la Résolution XIII.4, *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar,* a demandé au Comité exécutif de définir son mandat pour approbation par le Comité permanent à sa 57e Réunion.

Le Président du Comité permanent présente le document SC57 Doc.12, contenant le mandat du Comité exécutif pour examen et approbation par le Comité permanent.

13. Examen du Règlement intérieur

 Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.13, *Examen du Règlement intérieur*. Le Comité permanent est invité à prier le Secrétariat - sur la base de la contribution apportée lors de la 57e Réunion du Comité permanent, et des contributions supplémentaires des Parties intéressées - de préparer un Règlement intérieur révisé pour la Conférence des Parties (COP) et un nouveau Règlement intérieur pour le Comité permanent (applicable *mutatis mutandis* aux autres organes subsidiaires) pour examen à la 58e Réunion du Comité permanent.

14. Examen de toutes les résolutions et décisions précédentes

 À la COP13, la Conférence des parties contractantes a adopté la Résolution XIII.4, *Responsabilités, rôle et composition du Comité permanent et répartition régionale des pays dans le cadre de la Convention de Ramsar* qui, dans les paragraphes 24 et 25, contient des demandes spécifiques relatives à l’examen des résolutions et décisions précédentes.

Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.14, *Examen de toutes les Résolutions et décisions précédentes*, pour examen par le Comité permanent*.*

15. Communication, renforcement des capacités, éducation, sensibilisation et participation (CESP)

 15.1 Constitution du Groupe de surveillance des activités de CESP

 (Proposition visant à assumer les responsabilités décrites dans la Résolution XII.9, *Le Programme de la Convention de Ramsar relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l’éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016-2024,* et conformément à la Décision SC50-08, confiées au Groupe de travail sur l’application de la CESP en vue d’élaborer une nouvelle approche de soutien à l’application de la CESP : paragraphes 25 et 26 de la Résolution XIII.5, *Révision du quatrième Plan stratégique de la Convention de Ramsar.*)

Le Président du Groupe de surveillance des activités de CESP demande que le Groupe nouvellement constitué présente à la 58e Réunion du Comité permanent sa proposition visant à assumer les responsabilités décrites dans la Résolution XII.9, *Le Programme de la Convention de Ramsar relatif à la communication, au renforcement des capacités, à l’éducation, à la sensibilisation et à la participation (CESP) 2016-2024* en vue d’élaborer une nouvelle approche de soutien à l’application de la CESP (document SC57 Doc 15.1).

15.2 Rapport du Secrétariat sur la Journée mondiale des zones humides

Le Secrétariat présente un rapport verbal sur les activités entreprises pour la Journée mondiale des zones humides 2019. En outre, le Secrétariat présente les progrès des mesures prises pour appliquer le paragraphe 7 de la Résolution XIII.1, *Journée mondiale des zones humides*, dans laquelle la Conférence des Parties contractantes « invite l’Assemblée générale des Nations Unies à reconnaître le 2 février de chaque année, date de l’adoption de la Convention sur les zones humides, Journée mondiale des zones humides ».

 15.3 Application de la Résolution XIII.1, *Journée mondiale des zones humides* (requête Nations Unies)

16. Plan de travail du Secrétariat pour 2019-2021

La Secrétaire générale présente le document SC57 Doc.16 avec le plan de travail du Secrétariat pour 2019-2021. Le Comité permanent est invité à approuver la version intégrée du Plan pour 2019 et du Plan pour la période triennale 2019 – 2021 du Secrétariat, qui tient compte de la structure et de la présentation adoptées dans la Décision SC54-10.

17. Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales

Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.17, *Renforcer la visibilité de la Convention et les synergies avec d’autres accords multilatéraux sur l’environnement et institutions internationales*. Le Comité permanent est invité à prendre note du rapport sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Résolution XIII.7 sur les synergies.

17Bis Contributions de la Convention au Congrès mondial de la nature 2020

18. Statut d’observateur auprès de l’Assemblée générale des Nations Unies

Le Comité permanent a discuté de la question du statut d’observateur à l’occasion de ses 54e et 55e Réunions (SC54, avril 2018 et SC55, Dubaï, octobre 2018). La 55e Réunion du Comité permanent a adopté la Décision SC55-12 : *« Le Comité permanent charge le Secrétariat, avec le soutien d'un* *groupe informel de Parties contractantes intéressées, de présenter une proposition structurée, tenant compte des différentes options, pour examen lors de la 57e Réunion du Comité permanent. »*

La Bolivie présente le rapport du groupe informel de Parties contractantes intéressées. Le Comité permanent décide de la marche à suivre selon les recommandations du groupe informel sur le statut d’observateur.

19. Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation des ressources

Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.19, *Plan de travail de la Convention de Ramsar pour la mobilisation des ressources*. Le Plan de travail a été actualisé pour tenir compte des priorités définies dans l’annexe 3 de la Résolution XIII.2, *Questions financières et budgétaires*. Le Comité permanent est invité à examiner le Plan de travail de la Convention pour la mobilisation des ressources.

20. Rapport du Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique, y compris projet de plan de travail pour 2019-2021

Le Président du Groupe d’évaluation scientifique et technique présente le plan de travail pour 2019-2021 (document SC57 Doc.20 Rev.1) pour examen et approbation par le Comité permanent.

21. Suivi de la COP13 et préparatifs de la COP14

 21.1 Rapport du Secrétariat sur la COP13

Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.21.1, *Rapport du Secrétariat sur la COP13*. Le Comité permanent est invité à fournir des commentaires au Secrétariat sur les enseignements tirés de la COP13 et examiner, le cas échéant, les suggestions relatives à une amélioration éventuelle des processus établis par les Parties contractantes.

 21.1Bis Rapport verbal du Secrétariat sur le Prix Ramsar pour l’innovation

 21.2 Pays d’accueil de la COP14 et constitution du Sous-groupe sur la COP14

*Pays d’accueil de la COP14*

La 13e Session de la Conférence des Parties contractantes a noté qu’aucune offre d’accueil de la COP14 n’avait été faite et a donc établi un nouveau délai de dépôt des offres, un mois avant la 57e Réunion du Comité permanent, c’est-à-dire le 24 mai 2019.

Le Secrétariat présente une mise à jour sur les offres reçues avant le délai. Le Comité permanent choisit le pays d’accueil de la COP14 parmi les offres reçues.

*Constitution du Sous-groupe sur la COP14*

Le Président invite à constituer le Sous-groupe sur la COP14 composé d’un représentant de chacune des six régions Ramsar.

22. Rapports nationaux pour la COP14

Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.22, *Projet de modèle de rapport national à la COP14*. Le Comité permanent est invité à examiner et approuver le modèle de rapport national à la

COP14 pour qu’il puisse être finalisé et communiqué aux Parties contractantes dès que possible après la 57e Réunion du Comité permanent.

23. Mise à jour sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale

Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.23 Rev.1, *Mise à jour sur l’état des sites inscrits sur la Liste des zones humides d’importance internationale*. Le Comité permanent est invité à conseiller sur les activités que les représentants régionaux au Comité permanent et les Parties contractantes directement concernées doivent entreprendre.

24. Missions consultatives Ramsar : Orientations opérationnelles

Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.24, *Missions consultatives Ramsar : Orientations opérationnelles*. Le Comité permanent est invité à adopterles Orientations opérationnelles pour les Missions consultatives Ramsar et à donner instruction au Secrétariat de publier sur le site web de la Convention les orientations opérationnelles à utiliser dans la préparation des futures Missions consultatives Ramsar.

25. Rapport du Secrétariat sur les Initiatives régionales Ramsar en 2018 et 2019, et constitution du Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar

Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.25, *Initiatives régionales Ramsar - Mise à jour pour 2019*.

Le Comité permanent décide de l’attribution des fonds de la ligne budgétaire D « Appui aux Initiatives régionales Ramsar » (Résolution XIII.2) du budget administratif Ramsar 2019, afin d’assurer des fonds de départ aux nouvelles Initiatives régionales Ramsar pour leurs activités en 2019. En outre, le Comité permanent examine le Groupe de travail sur les Initiatives régionales Ramsar et l’attribution de fonds, conformément au paragraphe 9 de la Résolution XIII.9, *Initiatives régionales Ramsar 2019-2021*, et à la Décision SC56-07 du Comité permanent.

26. Ville des Zones Humides accréditée : Orientations pour la période triennale 2019-2021

Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.26, *Label Ville des Zones Humides accréditée-Orientations pour la période triennale 2019-2021*. Le Comité permanent est invité à fournir des orientations concernant le processus d'obtention de ce label pour la période triennale 2019-2021, notamment sur la composition du Comité consultatif indépendant (CCI) ; le rôle du Secrétariat ; le processus et le calendrier pour la période triennale 2019-2021 ; et envisage de demander au CCI de revoir le processus.

27. 58e Réunion du Comité permanent

27.1 Implications de réunions conjointes du Comité permanent et du Groupe d'évaluation scientifique et technique

Le Secrétariat présente le document SC57 Doc.27.1, *Implications des réunions conjointes du Comité permanent et du Groupe d’évaluation scientifique et technique*. Le Comité permanent est invité à prendre note de l’examen fourni sur les options et les implications des réunions conjointes du Comité permanent et du Groupe d’évaluation scientifique et technique ; et à tenir compte des scénarios proposés et fournir au Secrétariat des orientations sur la manière de procéder à l’organisation de la 23e Réunion du GEST et de la 58e Réunion du Comité permanent.

27.2 Dates de la 58e Réunion du Comité permanent

Le Secrétariat propose les dates de la 58e Réunion du Comité permanent en 2020 pour approbation par le Comité permanent.

28. Adoption du rapport de la réunion

Le Président du Comité permanent présente le rapport de la réunion pour approbation.

29. Divers

30. Remarques de clôture